

La nature a horreur du vide

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

15 novembre 2019

La petite musique n'était d'abord qu'un souffle, un arpège. Aujourd'hui elle se fait lancinante voire gênante pour ne pas dire désagréable. Selon la vulgate populaire, Philippe Gustin ne serait pas un préfet, mais un gouverneur. Avec tout ce que le terme peut charrier de péjoratif à l'oreille de ressortissants d'une ancienne colonie. D'aucuns parlent d'un proconsul. Comme pour accentuer le caractère inflexible du représentant de l'État. À son actif, il y a la démission de Lucette Michaux-Chevry à la tête de la Communauté d'agglomération grand sud Basse-Terre, celle de Jacques Bangou à la mairie de Pointe-à-Pitre. Aujourd'hui, le brûlot c'est le dossier de l'eau. En dépit de tous ces sujets où le représentant de l'État s'est montré offensif, rien ni personne ne peut démontrer qu'il outre passe ses prérogatives. Le préfet est un fonctionnaire qui applique dans les territoires, la politique définie par l'État. Sur le sujet de l'eau, il est de bon ton d'accabler Philippe Gustin de tous les maux. Même si l'État a une grande part de responsabilité dans ce naufrage, ne serait-ce que le laisser-aller dont il a fait preuve, le préfet intervient aujourd'hui afin de pallier la carence des élus, incapables de s'accorder sur quoi que ce soit. Que la politique déployée par ce gouvernement ne nous convienne pas, qu'elle soit ressentie comme un tour de vis trop inapproprié, que l'État soit omnipotent, qu'il y ait recentralisation outrancière, tout cela peut être vrai. Lequel de nos élus, – ceux surtout censés avoir l'oreille du pouvoir – a démocratiquement posé le problème. L'action de nos élus se résume à leur aptitude à pousser les portes des ministères, à obtenir un rendez-

vous auprès d'un ministre ou son cabinet. Là, il est débattu non pas de la politique républicaine, mais de mesurette, de convenances. Il en sort un bla-bla insipide. Et l'élu ravi, s'empresse de communiquer sur le thème c'est moi le ti-mal du film. Là-bas, je suis reçu, je suis écouté. Certains se vantent même – en aparté, d'avoir engueulé des représentants du pouvoir. Et la Guadeloupe y gagne quoi ? L'époque semble révolue où un élu bien en cour pouvait obtenir la tête d'un préfet. Cela ne servait d'ailleurs à rien d'autre qu'à étouffer quelques affaires, parce que le représentant de l'État avait mis le nez là où ça ne sentait pas bon. Le préfet Gustin n'est pas la cause de tous nos maux, i ka janmbé la bayè ba. La nature a horreur du vide.